

Insecticide Acelepryn^{MD} de DuPont^{MD}



Nouveau mode d'action pour un nouveau niveau de rendement

Il existe une nouvelle façon de lutter contre les vers blancs et autres animaux nuisibles pour le gazon tout en diminuant l'impact sur l'environnement. Acelepryn^{MD} de DuPont^{MD} est une toute nouvelle classe d'insecticide doté d'un nouveau mode d'action. Les études ont démontré qu'il offre des résultats supérieurs au taux d'application le moins élevé (kg ingrédient actif/ha ou lb ingrédient actif/acre) jamais utilisé dans la lutte contre les vers blancs. Une seule application offre un contrôle supérieur des vers gris, des larves du hanneton européen et du scarabée japonais, et du charançon du pâturin. Acelepryn^{MD} de DuPont^{MD} allie ce rendement à la plus basse solubilité dans l'eau de tout produit de lutte contre les vers blancs, et possède d'excellents profils environnemental et toxicologique.

Profil de l'Insecticide Acelepryn^{MD} de DuPont^{MD}

Nouvelle classe de produits chimiques -
Anthranilic diamide

Nouveau mode d'action

Contrôle toutes les principales espèces de vers
qui endommagent le gazon

Contrôle d'autres animaux nuisibles pour le gazon

Contrôle plusieurs animaux nuisibles en une seule
application

Excellents profils environnemental et toxicologique

Bas taux d'application (kg ingrédient actif/ha ou lb
ingrédient actif/acre)

Classé comme risque réduit par l'Agence de
réglementation de la lutte antiparasitaire de Santé Canada

- Pour en apprendre davantage sur l'Insecticide Acelepryn^{MD} de DuPont^{MD}, visitez-nous à www.proproducts.dupont.com. Pour placer une commande ou pour obtenir des documents canadiens d'information, veuillez communiquer avec notre distributeur autorisé, Agrium Advanced Technologies, au 1 800 461 6471.



The miracles of science™

Distribué au Canada par Agrium Advanced Technologies.

Il se peut qu'Acelepryn^{MD} de DuPont^{MD} ne soit pas disponible dans toutes les régions. Communiquez avec DuPont Professional Products au 1 888 6DuPont (1 888 638 7668) pour connaître les détails et la disponibilité. Lisez et respectez toujours les directives de l'étiquette et les précautions à prendre au moment d'utiliser tout pesticide. Le logo oval de DuPont, DuPont,™ The miracles of science™ et Acelepryn™ sont des marques de commerce ou des marques déposées de DuPont ou ses filiales. Copyright © 2009 E.I. du Pont de Nemours et Company. Tous droits réservés.

Référez-vous toujours à l'étiquette réelle du produit pour connaître les directives et précautions complètes. Agrium Advanced Technologies et la conception graphique d'Agrium Advanced Technologies sont des marques de commerce propriété d'Agrium Inc.

Insecticide «Acelepryn» DuPont

Révisée : 25 FÉVRIER 2009

Imprimée : 9 MARS 2009
-----COMPAGNIE/PRODUIT CHIMIQUE

Identification du produit

DuPont et Acelepryn sont des marques de commerce de DuPont.

Marques de commerce et synonymes

E2Y45 SC
Insecticide DPX-E2Y45 SC
Chlorantraniliprole
B12498745

Identification de la compagnie

FABRICANT/DISTRIBUTEUR

La compagnie E.I. du Pont Canada
C.P. 2200
Streetsville
Mississauga, Ontario L5M 2H3

NUMÉROS DE TÉLÉPHONE

Renseignements sur le produit : 1-800-387-2122
En cas d'urgence médicale : 1-800-441-3637 (24 heures)

RENSEIGNEMENTS SUR LES COMPOSANTS

Ingrédients

| <u>Composants</u> | <u>Numéro CAS</u> | <u>% en poids</u> |
|--|-------------------|-------------------|
| CHLORANTRANILIPROLE* | 500008-45-7 | 18,4 % |
| 3-bromo-N-[4-chloro-2-méthyl-6-[(méthylamino) carbonyl]phényl]-1-(3-chloro-2-pyridinyl)-1H- pyrazole-5-carboxamide | | |
| AUTRES INGRÉDIENTS | | 81,6 % |

Composants (remarques)

*Le chlorantraniliprole appartient à la classe chimique des diamides de l'acide anthranilique.

IDENTIFICATION DES RISQUES

En cas d'urgence

Lorsqu'il est utilisé conformément au mode d'emploi, ce produit ne présente aucun risque pour les humains ou les animaux domestiques.

Effets potentiels sur la santé

Le contact avec les yeux de la matière concentrée, avant d'avoir été diluée avec de l'eau en vue de son utilisation, peut causer une irritation oculaire temporaire accompagnée de larmolements, d'une douleur ou d'une vision trouble. Après avoir été diluée avec de l'eau en vue de son utilisation, cette matière n'est pas susceptible de présenter un risque.

Action carcinogène

Aucun des composants de ce produit, présents à une concentration égale ou supérieure à 0,1 %, n'est répertorié comme un agent carcinogène par le CIRC, le NTP, l'OSHA ou l'ACGIH.

PREMIERS SECOURS

Premiers soins

EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU : Aucune intervention particulière n'est indiquée, étant donné que la matière n'est probablement pas dangereuse par exposition cutanée. Il est tout de même recommandé de se nettoyer la peau après usage. Consulter un médecin au besoin.

EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : Aucune intervention particulière n'est indiquée, étant donné que la matière n'est probablement pas dangereuse par contact oculaire. En cas de contact, il est toutefois conseillé de se rincer les yeux à grande eau. Consulter un médecin au besoin.

EN CAS D'INHALATION : Aucune intervention particulière n'est indiquée, étant donné que la matière n'est probablement pas dangereuse par inhalation. Consulter un médecin au besoin.

EN CAS D'INGESTION : Aucune intervention particulière n'est indiquée, étant donné que la matière n'est probablement pas dangereuse par ingestion. Consulter un médecin au besoin.

Si vous avez des questions ou voulez vous renseigner sur les traitements médicaux d'urgence, veuillez appeler au 1-800-441-3637.

DIRECTIVES EN CAS D'INCENDIE

Inflammabilité

Point d'éclair : >100 °C (>212 °F)

Ne représente pas un risque d'incendie ou d'explosion.

Agent d'extinction

Eau en pulvérisation, mousse extinctrice, poudre chimique, CO₂.

Techniques spéciales en cas d'incendie

Si la zone est exposée à un incendie et que les conditions le permettent, laisser l'incendie s'éteindre de lui-même. Les produits chimiques en combustion peuvent provoquer la formation de sous-produits plus toxiques que la substance d'origine. Si le produit est en combustion, porter un respirateur autonome et un équipement complet de protection. Utiliser de l'eau en pulvérisation. Contrôler les eaux de ruissellement.

Refroidir les réservoirs ou les contenants avec de l'eau en pulvérisation.

DIRECTIVES EN CAS DE DÉVERSEMENT ACCIDENTEL

Mesures de sécurité (personnel)

REMARQUE : Consulter les sections **DIRECTIVES EN CAS D'INCENDIE** et **Manutention (personnel)** avant de procéder au nettoyage. Porter un équipement de protection personnelle approprié pour nettoyer le produit.

Évacuer le personnel, bien ventiler la zone et porter un respirateur autonome.

Endiguement initial

Empêcher la matière déversée de s'écouler dans les égouts, les cours d'eau ou les endroits en contrebas. Se conformer aux lois et règlements fédéraux, provinciaux et municipaux applicables.

Nettoyage du déversement

Absorber le produit déversé avec de la sciure, du sable, un absorbant d'huile ou une autre matière absorbante. Éliminer dans un contenant approuvé. Empêcher la matière de contaminer les eaux souterraines ou de surface.

En cas de déversement d'une grande quantité de liquide, nettoyer promptement à l'aide d'une pelle ou d'un aspirateur.

MANUTENTION ET ENTREPOSAGE

Manutention (personnel)

LES UTILISATEURS DEVRAIENT : Se laver les mains avant de manger, de boire, de mâcher de la gomme, d'utiliser des produits du tabac ou d'aller aux toilettes. Enlever les vêtements immédiatement si le pesticide s'y infiltre. Laver les vêtements à fond avant de les porter de nouveau.

Entreposage

Ne pas contaminer l'eau, les aliments ou le fourrage lors de l'entreposage ou l'élimination. Entreposer à des températures supérieures à 0 °C (32 °F). Entreposer le produit dans son contenant d'origine uniquement. Ne pas contaminer l'eau, les autres pesticides, engrais, aliments ou fourrage entreposés. Ne pas entreposer dans la maison ou dans ses environs.

Entreposer dans un endroit inaccessible aux enfants et aux animaux.

EXPOSITION ET PROTECTION PERSONNELLE

Contrôles techniques

Garder les contenants hermétiquement fermés. Utiliser uniquement en présence d'une ventilation adéquate.

Équipement de protection personnelle

Tous ceux qui appliquent et manipulent le produit doivent porter :
- une chemise à manches longues et un pantalon long;
- des chaussures et des chaussettes.

Après avoir dilué le produit conformément au mode d'emploi indiqué sur l'étiquette, il suffit de porter une chemise, un pantalon, des chaussettes et des chaussures comme équipement de protection personnelle.

Suivre les instructions du fabricant concernant le nettoyage et l'entretien de l'équipement de protection personnelle. Dans le cas où aucune instruction particulière ne serait indiquée, laver les vêtements lavables avec un détergent et de l'eau chaude. Garder et laver l'équipement de protection personnelle séparément de toute autre lessive.

Il est nécessaire de porter l'équipement de protection personnelle suivant, conforme aux normes établies par la *Worker Protection Standard* (WPS), lors de l'entrée précoce dans les zones traitées et lorsqu'il y a risque de contact avec quoi que ce soit ayant pu être traité, tel que les plantes, la terre ou l'eau :

- une chemise à manches longues;
- des chaussures et des chaussettes.

Limites d'exposition

Limites d'exposition applicables

CHLORANTRANILIPROLE*

AEL* (DuPont) : 10 mg/m³, TWA de 8 et 12 heures, poussières totales
5 mg/m³, TWA de 8 et 12 heures, poussières inhalables

(EXPOSITION ET PROTECTION PERSONNELLE - SUITE)

* AEL est la valeur limite acceptable établie par DuPont. Lorsque le gouvernement impose des limites d'exposition professionnelle inférieures à la valeur AEL, celles-ci doivent être respectées.

PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

Propriétés physiques

Forme : Liquide semi-visqueux
Couleur : Blanc
Odeur : Légère d'alcool
pH : 7,8
Viscosité : 583 cPs @ 30-rpm
Densité : 1,094 g/mL (20 °C/68 °F)

STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

Stabilité chimique

Stable à des températures et des conditions d'entreposage normales.

Incompatibilité avec d'autres matières

Aucune incompatibilité normalement prévisible.

Décomposition

Lors de la combustion, il peut se former des oxydes d'azote, du monoxyde de carbone et des composés organiques non identifiés.

Polymérisation

Aucun risque de polymérisation.

DONNÉES TOXICOLOGIQUES

Données d'essais sur les animaux

Acelepryn DuPont
DL50 par voie cutanée : >5 000 mg/kg (rat)
DL50 orale : >5 000 mg/kg (rat)
CL50 par inhalation : >2,0 mg/L (rat)

L'Acelepryn DuPont n'est pas un irritant oculaire ou cutané et il ne sensibilise pas la peau chez les animaux.

CHLORANTRANILIPROLE

Lors d'études d'une exposition subchronique par ingestion chez des rats, des souris ou des chiens, aucun effet indésirable n'a été observé. Lors d'une étude d'exposition à de fortes doses par ingestion de 28 jours chez des souris et d'une étude d'exposition à de fortes doses par voie cutanée de 28 jours chez des rats, on a observé une prise réduite de poids.

(DONNÉES TOXICOLOGIQUES - SUITE)

Des essais sur les animaux indiquent que le chlorantraniliprole technique (DPX-E2Y45) n'a eu aucun effet cancérigène, neurologique, sur le développement ou la reproduction.

Des essais ont montré que le chlorantraniliprole technique (DPX-E2Y45) n'a causé aucune lésion génétique dans des cultures de bactéries ou de cellules mammaliennes ou chez des animaux.

DONNÉES ÉCOLOGIQUES

Données écotoxicologiques

Acelepryn DuPont

CL50 96 heures - truite arc-en-ciel : >9,9 mg de produit/L
(2,16 mg d'i.a./L)

CL50 96 heures - crapet arlequin : >9,9 mg de produit/L
(1,84 mg d'i.a./L)

CE50 48 heures - daphnie : 35 µg de produit/L
(7,1 µg d'i.a./L)

DL50 aiguë, orale - colin de Virginie : >2 000 mg d'i.a./kg

CL50 aiguë, alimentation - colin de Virginie : >5 620 ppm d'i.a.

DL50 48 heures, orale - abeille : >114 µg d'i.a./abeille

DL50 48 heures, contact - abeille : >100 µg d'i.a./abeille

ÉLIMINATION

Élimination des déchets

Ne pas contaminer l'approvisionnement en eau, les aliments et le fourrage lors de l'entreposage ou de l'élimination.

Les déchets provenant de l'utilisation de ce produit peuvent être éliminés sur place ou dans une décharge approuvée.

RISQUES POUR L'ENVIRONNEMENT

Ce pesticide est toxique pour les invertébrés aquatiques, les huîtres et les crevettes. Ne pas appliquer directement dans l'eau. Les eaux de dérive ou de ruissellement des zones traitées peuvent représenter un risque pour les organismes aquatiques des zones environnantes.

Élimination des contenants

Contenant à usage unique : Ne pas réutiliser ou remplir le contenant. Envoyer au recyclage, si possible.

Rincer le contenant trois fois (ou l'équivalent) rapidement après l'avoir vidé, comme suit : Vider le reste du contenu dans l'équipement d'application ou dans le réservoir de mélange et vidanger pendant 10 secondes après que le flux commence à s'égoutter. Remplir le contenant au quart avec de l'eau et reboucher. Agiter pendant 10 secondes. Vider l'eau de rinçage dans l'équipement d'application ou le réservoir de mélange ou le conserver pour une utilisation ultérieure ou l'élimination. Vidanger pendant 10 secondes après que le flux commence à s'égoutter. Répéter deux autres fois.

TRANSPORT
-----**Expédition - États-Unis**

DOT : Produit non réglementé par le CFR 49 (DOT) sauf s'il est expédié en vrac ou par bateau. Voir la description d'expédition OMI/IMGD.

OMI/IMGD :

| | |
|-----------------------------|--|
| Numéro UN/NA : | 3082 |
| Appellation réglementaire : | Substances dangereuses pour l'environnement, solides, n.a.s. (chlorantraniliprole) |
| Classe de danger : | 9 |
| Groupe d'emballage : | III |
| Quantité à signaler : | Non |
| Polluant marin : | Oui |

IATA : Produit non réglementé.

Expédition -- Canada

Matière non réglementée.

RÉGLEMENTATION

Réglementation fédérale - États-Unis

Aux États-Unis, ce produit est réglementé par la *US Environmental Protection Agency* en vertu de la Loi sur les insecticides, les fongicides et les rodenticides. L'utilisation de ce produit de façon non conforme aux recommandations sur l'étiquette constitue une violation des lois fédérales.

Numéro d'homologation de l'EPA : 352-731

CLASSIFICATION DES DANGERS, TITRE III, SECTIONS 311, 312

| | |
|----------------------|-----|
| Toxicité aiguë : | Oui |
| Toxicité chronique : | Non |
| Incendie : | Non |
| Réactivité : | Non |

Réglementation canadienne

Ce produit est régi par la Loi sur les produits antiparasitaires; il n'est pas réglementé selon le SIMDUT.

Numéro d'homologation : 28980 Loi sur les produits antiparasitaires.

Ce produit est répertorié conformément aux critères de danger du Règlement sur les produits contrôlés et cette fiche signalétique contient toutes les informations requises par ce règlement.

AUTRES RENSEIGNEMENTS

NFPA, NPCA-HMIS

Classification NFPA

Santé : 1
Inflammabilité : 1
Réactivité : 0

Classification NPCA-HMIS

Santé : 1
Inflammabilité : 1
Réactivité : 0

Ces renseignements concernent uniquement le produit indiqué et ne s'appliquent pas nécessairement lorsqu'il est utilisé en combinaison avec d'autres produits ou dans un procédé quelconque.

Responsabilité de la FS :

Protection des cultures
La compagnie E.I. du Pont Canada
C.P. 2200, Streetsville
Mississauga, Ontario L5M 2H3
(1) 905-821-3300

Fin de la FS

1-MAY-2008 2007-0252

23-SEP-2008 Avis de modification - changement de nom du produit

Avis de modification

GROUPE 28 INSECTICIDE

~~Insecticide DPX-E2Y45 20 SC~~

SUSPENSION Insecticide DUPONT ACELEPRYN

EN VENTE POUR UTILISATION SUR LA PELOUSE EN PLAQUE POUR SUPPRIMER LES
VERS GRIS, LES LARVES DU HANNETON EUROPÉEN, LES LARVES DU SCARABÉE
JAPONAIS, ET LES CHARANÇONS DU PÂTURIN ANNUEL

POUR UTILISATION EXCLUSIVE PAR DES APPLICATEURS COMMERCIAUX

COMMERCIAL

LIRE L'ÉTIQUETTE ET LA BROCHURE CI-JOINTE AVANT L'EMPLOI

GARANTIE: Chlorantraniliprole 200 g/l

Contient du 1,2-Benzisothiazolin-3-one à raison de 0,02% à titre d'agent de conservation.

N° D'HOMOLOGATION 28980 LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

CONTENU NET: 0,5-100 LITRES

LA COMPAGNIE E. I. DU PONT CANADA
PRODUITS AGRICOLES
C.P. 2300, STREETSVILLE
MISSISSAUGA (ONTARIO)
L5M 2J4
1 800 667-3925

PRÉCAUTIONS:

- **GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS.**
- Porter une chemise à manches longues, un pantalon long et des gants résistant aux produits chimiques lors de la préparation du mélange, du chargement, de l'application, du nettoyage et des réparations.
- Suivre les directives du fabricant pour nettoyer et entretenir l'équipement de protection individuel (ÉPI). S'il n'existe aucune directive concernant ce qui est lavable, utiliser un détergent et de l'eau chaude. Garder et laver séparément l'ÉPI du reste de la lessive.
- Les utilisateurs devraient se laver les mains avant de manger, de boire, de mâcher de la gomme, d'utiliser du tabac ou d'aller à la salle de bain. Si le pesticide pénètre dans les vêtements, les enlever immédiatement. Puis, se laver complètement et mettre du linge propre.
- Ne pas entrer ou permettre l'entrée des travailleurs dans la zone traitée jusqu'à ce que les pulvérisations soient sèches.

RISQUES ENVIRONNEMENTAUX:

- Toxique envers les organismes aquatiques. Observer les zones tampons indiquées dans la section de l'étiquette intitulée « Mode d'emploi ».
- Toxique envers certains insectes bénéfiques. Minimiser la dérive afin de réduire les effets nocifs sur les insectes bénéfiques dans les habitats près de la zone traitée tels que les haies et les zones boisées.
- La Chlorantraniliprole est persistante et peut persévérer. Il est recommandé que les produits qui contiennent de la Chlorantraniliprole ne soit pas utilisés dans les zones traitées avec ce produit durant la saison précédente.
- L'utilisation de ce produit pourrait contaminer les eaux souterraines surtout dans les endroits où le sol est perméable (e.g. sol sablonneux) et/ou la nappe d'eau est peu profonde.
- Afin de réduire le ruissellement des zones traitées dans les habitats aquatiques, éviter l'application dans les zones qui contiennent des pentes modérées à raide, des sols compactés, ou de l'argile.
- Éviter l'application quand des pluies sévères sont prévues.
- La contamination des zones aquatiques causées par le ruissellement peuvent être réduites en incluant une zone de verdure entre la zone traitée et un cours d'eau.

ENTREPOSAGE:

Entreposer le produit dans son contenant d'origine seulement, à l'écart des autres pesticides, des engrais, et des aliments pour les humains ou les animaux. Garder le contenant fermé. Afin de prévenir la contamination, entreposer ce produit à l'écart des aliments pour les humains ou les animaux.

ÉLIMINATION:

1. Rincer le contenant trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rinçures au mélange à pulvériser dans le réservoir.
2. Vérifier si un nettoyage supplémentaire du contenant avant son élimination est exigé en vertu de la réglementation provinciale.
3. Rendre le contenant inutilisable.
4. Éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale.
5. Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provincial. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

PREMIERS SOINS:

Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

EN CAS D'INGESTION :

Appeler un centre anti-poison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre anti-poison ou le médecin. Ne donner aucun liquide à la personne empoisonnée. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU OU LES VÊTEMENTS :

Enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

EN CAS D'INHALATION :

Déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX :

Garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'oeil. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

Pour les urgences médicales composer le 1-800-441-3637 (24 heures).

RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES: Administrer un traitement symptomatique. « CE PRODUIT RENFERME UN DISTILLAT DE PÉTROLE ». Le vomissement peut causer une pneumonie par aspiration.

AVIS À L'UTILISATEUR:

Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la *Loi sur les produits antiparasitaires*. L'utilisateur assume les risques de blessures aux personnes ou de dommages aux biens que l'utilisation du produit peut entraîner.

<<DFU Booklet>>

GROUPE 28 INSECTICIDE

Avis de modification

~~Insecticide DPX-E2Y45-20-SC~~

SUSPENSION

Insecticide DUPONT ACELEPRYN

EN VENTE POUR UTILISATION SUR LA PELOUSE EN PLAQUE POUR SUPPRIMER LES
VERS GRIS, LES LARVES DU HANNETON EUROPÉEN, LES LARVES DU SCARABÉE
JAPONAIS, ET LES CHARANÇONS DU PÂTURIN ANNUEL

POUR UTILISATION EXCLUSIVE PAR DES APPLICATEURS COMMERCIAUX

COMMERCIAL

LIRE L'ÉTIQUETTE ET LA BROCHURE CI-JOINTE AVANT L'EMPLOI

GARANTIE: Chlorantraniliprole 200 g/l

Contient du 1,2-Benzisothiazolin-3-one à raison de 0,02% à titre d'agent de conservation.

N° D'HOMOLOGATION 28980 LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

CONTENU NET: 0,5-100 LITRES

LA COMPAGNIE E. I. DU PONT CANADA
PRODUITS AGRICOLES
C.P. 2300, STREETSVILLE
MISSISSAUGA (ONTARIO)
L5M 2J4
1 800 667-3925

DUPONT ACELEPRYN

RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

L'insecticide ~~DPX-E2Y45-20-SC~~ est une préparation liquide à être mélangée à l'eau et appliquée sur la pelouse pour supprimer les larves du hanneton européen, les larves du scarabée japonais, les vers gris, et les charançons du pâturin annuel. L'insecticide ~~DPX-E2Y45-20-SC~~ peut être appliqué sur la pelouse en plaque à des endroits comme les gazonnières, les terrains de golf, les parcs et les aires de loisirs, les pelouses privées ou résidentielles, les pelouses industrielles et commerciales, les aéroports et les cimetières.

Utiliser suffisamment d'eau pour obtenir une couverture uniforme et complète.

MODE D'EMPLOI

DUPONT ACELEPRYN

PÉRIODE D'APPLICATION

Larves du hanneton européen et les larves du scarabée japonais : L'insecticide ~~DPX-E2Y45-20-SC~~ peut être appliqué de tôt en avril à tard en août pour une suppression préventive et une suppression curative hâtive des larves du hanneton européen et des larves du scarabée japonais qui infestent la pelouse. Le besoin d'appliquer peut être déterminé selon une surveillance historique du site, les données ou les expériences précédentes, la prise de sujets adultes durant la présente saison ou d'autres méthodes. Les taux plus élevés d'application énumérés plus loin pour la suppression des larves du hanneton européen et des larves du scarabée japonais peuvent être nécessaires tôt en saison (avril et mai) où une activité résiduelle de longue durée est requise. Ils peuvent l'être aussi tard en août lorsque le hanneton européen ou le scarabée japonais au stade larvaire, moins sensibles, sont présents au moment de l'application.

Éviter d'appliquer lorsque le sol est saturé d'eau car cela empêche l'obtention d'une distribution verticale adéquate de la matière active dans le sol. Les résultats optimaux seront obtenus si le produit pénètre bien dans la pelouse immédiatement après l'application.

DUPONT ACELEPRYN

Ver-gris noir: L'insecticide ~~DPX-E2Y45-20-SC~~ offrira une suppression curative du vers-gris noir dans la pelouse. Pour obtenir une suppression optimale, attendre 24 heures après l'application avant d'arroser (d'irriguer) ou de tondre. Durant les périodes de fortes pressions des parasites, si le gazon traité est maintenu à une longueur de plus d'un pouce, il convient d'utiliser les taux plus élevés énumérés dans le tableau ci-dessous.

DUPONT ACELEPRYN

Charançon du pâturin annuel : Pour prévenir le dommage par les larves tard en mai et en juin, l'insecticide ~~DPX-E2Y45-20-SC~~ devrait être appliqué lorsque l'on note, tard en avril ou tôt en mai, la présence de charançons du pâturin annuel adultes ayant hiverné. Une application d'insecticide ~~DPX-E2Y45-20-SC~~ à ce moment-là offrira aussi une suppression des larves du hanneton européen et des larves du scarabée japonais. Les taux plus élevés suivants peuvent être requis lors des applications effectuées après la mi-mai.

Volume de pulvérisation pour la pelouse en plaques : Appliquer par la méthode terrestre un volume minimum de bouillie de 200 à 1 600 L/ha (2 à 16 L/100 m²). **DUPONT ACELEPRYN**

| SITE | RAVAGEUR | Taux d'insecticide DPX-E2Y45-20-SC par hectare | Taux d'insecticide DPX-E2Y45-20-SC par 100 m ² | DIRECTIVES PARTICULIÈRE S |
|--------|--|---|--|---|
| GAZO N | Les larves du hanneton européen et les larves du scarabée japonais | 560 à 880 mL | 5,6 à 8,8 mL | Une couverture complète est importante pour obtenir une suppression optimale. |
| | Ver-gris noir | 145 à 290 mL | 1,45 à 2,9 mL | |

| | | | | |
|--|-----------------------------|----------------|----------------|--|
| | Charançon du pâtrein annuel | 880 à 1 125 mL | 8,8 à 11,25 mL | |
|--|-----------------------------|----------------|----------------|--|

RESTRICTIONS ET PRÉCAUTIONS : Gazon

- En cas de forte infestation par un des insectes ravageurs indiqués ci-dessus, utiliser la dose supérieure.
- Ne pas faire plus de 1 application par saison.
- Ne pas dépasser un total de 1 125 mL d'insecticide ~~DPX-E2Y45-20-SC~~ par hectare par saison.

Avis de modification

DUPONT ACELEPRYN

DIRECTIVES DE MÉLANGE:

Avant d'appliquer l'insecticide ~~DPX-E2Y45-20-SC~~, l'équipement de pulvérisation doit être propre et sans résidu de pesticides. Remplir le réservoir du pulvérisateur entre le 1/4 et la 1/2 d'eau. Ajouter l'insecticide ~~DPX-E2Y45-20-SC~~ directement au contenu du réservoir. Mélanger complètement afin de disperser l'insecticide, puis laisser l'agitateur fonctionner continuellement. Utiliser un agitateur mécanique ou hydraulique. Ne pas utiliser un agitateur à air. Le mélange ne devrait pas demeurer pour la nuit dans le réservoir du pulvérisateur.

NETTOYAGE DU PULVÉRISATEUR:

Avant d'appliquer, s'assurer de commencer avec un pulvérisateur propre et en bon état. Immédiatement après l'application, nettoyer en profondeur tout l'équipement de pulvérisation pour réduire le risque de formation de dépôts qui pourraient devenir difficile à enlever. Bien drainer le pulvérisateur. Rincer à fond le pulvérisateur avec de l'eau propre et faire circuler de l'eau propre dans les boyaux, la rampe et les buses. Nettoyer tous les autres équipements utilisés pour l'application. Prendre toutes les précautions nécessaires au moment du nettoyage. Ne pas nettoyer près de puits, de sources d'eau ou de végétation désirable. Éliminer l'eau de rinçage en respectant les règlements locaux.

PRÉCAUTIONS:

- **GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS.**
- Porter une chemise à manches longues, un pantalon long et des gants résistant aux produits chimiques lors de la préparation du mélange, du chargement, de l'application, du nettoyage et des réparations.
- Suivre les directives du fabricant pour nettoyer et entretenir l'équipement de protection individuel (ÉPI). S'il n'existe aucune directive concernant ce qui est lavable, utiliser un détergent et de l'eau chaude. Garder et laver séparément l'ÉPI du reste de la lessive.
- Les utilisateurs devraient se laver les mains avant de manger, de boire, de mâcher de la gomme, d'utiliser du tabac ou d'aller à la salle de bain. Si le pesticide pénètre dans les vêtements, les enlever immédiatement. Puis, se laver complètement et mettre du linge propre.
- Ne pas entrer ou permettre l'entrée des travailleurs dans la zone traitée jusqu'à ce que les pulvérisations soient sèches.

NE PAS appliquer le produit directement dans les habitats d'eau douce (tel que les lacs, rivières, bourbiers, étangs, fondrières des Prairies, criques, ruisseaux, marais, réservoirs et milieux humides) et des habitats estuariens et marins.

NE PAS contaminer l'eau d'irrigation, l'eau potable ou les habitats aquatiques durant le nettoyage de l'équipement ou l'élimination des déchets.

NE PAS appliquer par voie aérienne.

Pulvérisation au champ : NE PAS pulvériser pendant des périodes de calme plat. Éviter d'appliquer ce produit lorsque le vent souffle en rafales. **NE PAS** pulvériser des gouttelettes de diamètre inférieur à la taille fine correspondant à la classification de l'American Society of

Agricultural Engineers (ASAE). La rampe doit être 60 cm ou moins au dessus de la culture ou du sol.

Zones Tampons : Les modes d'application ou l'équipement suivants **N'EXIGENT PAS** de zone tampon : pulvérisateur manuel ou à dos et traitement localisé.

Les zones tampons précisées dans le tableau ci-dessous doivent séparer le point d'application directe du produit et la lisière la plus proche, sous le vent, des habitats d'eau douce vulnérables (tel que les lacs, rivières, bourbiers, étangs, fondrières des Prairies, criques, ruisseaux, marais, réservoirs et milieux humides) et des habitats estuariens et marins.

| Méthode d' Application | Culture | Zones tampons (en mètres) requises pour la protection de | | | |
|------------------------|-------------------|--|-------------|--|-------------|
| | | Habitats d'eau douce d'une profondeur de : | | Habitats estuariens /marins d'une profondeur de: | |
| | | Moins de 1m | Plus de 1 m | Moins de 1 m | Plus de 1 m |
| Pulvérisateur de champ | Pelouse en plaque | 1 | 1 | 1 | 0 |

RISQUES ENVIRONNEMENTAUX:

- Toxique envers les organismes aquatiques. Observer les zones tampons indiquées dans la section de l'étiquette intitulée « Mode d'emploi ».
- Toxique envers certains insectes bénéfiques. Minimiser la dérive afin de réduire les effets nocifs sur les insectes bénéfiques dans les habitats près de la zone traitée tels que les haies et les zones boisées.
- La Chlorantraniliprole est persistante et peut persévérer. Il est recommandé que les produits qui contiennent de la Chlorantraniliprole ne soit pas utilisés dans les zones traitées avec ce produit durant la saison précédente.
- L'utilisation de ce produit pourrait contaminer les eaux souterraines surtout dans les endroits où le sol est perméable (e.g. sol sablonneux) et/ou la nappe d'eau est peu profonde.
- Afin de réduire le ruissellement des zones traitées dans les habitats aquatiques, éviter l'application dans les zones qui contiennent des pentes modérées à raide, des sols compactés, ou de l'argile.
- Éviter l'application quand des pluies sévères sont prévues.
- La contamination des zones aquatiques causées par le ruissellement peuvent être réduites en incluant une zone de verdure entre la zone traitée et un cours d'eau.

RECOMMANDATIONS SUR LA GESTION DE LA RÉSISTANCE DUPONT ACELEPRYN

Gestion de la résistance, l'insecticide ~~DPX-E2Y45-20-SC~~ du groupe 28. Toute population d'insectes peut renfermer des individus naturellement résistants à L'insecticide ~~DPX-E2Y45-20-SC~~ et à d'autres insecticides du groupe 28. Ces individus résistants peuvent finir par prédominer au sein de leur population si ces insecticides sont utilisés de façon répétée dans un même champ. Il peut exister d'autres mécanismes de résistance sans lien avec le site ou le mode d'action, mais qui sont spécifiques à des composés chimiques, comme un métabolisme accru. Il est recommandé de suivre des stratégies appropriées de gestion de la résistance.

Pour retarder l'acquisition de la résistance aux insecticides :

- Dans la mesure du possible, alterner l'insecticide ~~DPX-E2Y45-20-SC~~ ou les insecticides du même groupe 28 avec des insecticides appartenant à d'autres groupes et qui éliminent les mêmes organismes nuisibles.
- Utiliser des mélanges en cuve contenant des insecticides provenant d'un groupe différent, si cet emploi est permis.
- Utiliser les insecticides dans le cadre d'un programme de lutte intégrée comprenant des inspections sur le terrain, la tenue de dossiers, et qui envisage la possibilité d'intégrer des pratiques de lutte culturale, biologique, ou d'autres formes de lutte chimique.
- Inspecter les populations d'insectes traitées pour y découvrir les signes de l'acquisition d'une résistance
- Pour des cultures précises ou des organismes nuisibles précis, s'adresser au spécialiste local des interventions sur le terrain ou à un conseiller agréé pour toute autre recommandation relative à la gestion de la résistance aux pesticides ou encore à la lutte intégrée.
- Pour plus d'information ou pour signaler des cas possibles de résistance, s'adresser à DuPont Canada au numéro sans frais 1 800 667-3925.

ENTREPOSAGE:

Entreposer le produit dans son contenant d'origine seulement, à l'écart des autres pesticides, des engrais, et des aliments pour les humains ou les animaux. Garder le contenant fermé. Afin de prévenir la contamination, entreposer ce produit à l'écart des aliments pour les humains ou les animaux.

ÉLIMINATION:

1. Rincer le contenant trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rinçures au mélange à pulvériser dans le réservoir.
2. Vérifier si un nettoyage supplémentaire du contenant avant son élimination est exigé en vertu de la réglementation provinciale.
3. Rendre le contenant inutilisable.
4. Éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale.
5. Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provincial. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

PREMIERS SOINS:

Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

EN CAS D'INGESTION :

Appeler un centre anti-poison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre

anti-poison ou le médecin. Ne donner aucun liquide à la personne empoisonnée. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU OU LES VÊTEMENTS :

Enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

EN CAS D'INHALATION :

Déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX :

Garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'œil. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement

Pour les urgences médicales composer le 1-800-441-3637 (24 heures).

RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES: Administrer un traitement symptomatique. « CE PRODUIT RENFERME UN DISTILLAT DE PÉTROLE ». Le vomissement peut causer une pneumonie par aspiration.

AVIS À L'UTILISATEUR:

Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la *Loi sur les produits antiparasitaires*. L'utilisateur assume les risques de blessures aux personnes ou de dommages aux biens que l'utilisation du produit peut entraîner.

^{md/mc} Marques déposées/de commerce de la compagnie E.I. DuPont dont La Compagnie E. I. du Pont Canada est un usager licencié. Membre de CropLife.

* Tous les autres produits mentionnés sont des marques déposées ou de commerce de leurs fabricants respectifs.

Le présent service de transcription d'étiquettes est offert par l'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire afin de faciliter la recherche des renseignements qui apparaissent sur les étiquettes. Les renseignements fournis ne remplacent pas les étiquettes officielles en papier. L'ARLA ne fournit pas d'assurance ou de garantie que les renseignements obtenus de ce service sont exacts et courants et, par conséquent, n'assume aucune responsabilité relativement à des pertes résultant, directement ou indirectement, de l'utilisation de ce service.

+))